

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Felgenreiniger extrem****UFI:****E2G6-Q067-6003-867A****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

01 45 42 59 59 (ORFILA)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1B; H314

STOT SE 3; H335

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

chlorure d'hydrogène

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

2-propylheptane-1-ol, éthoxylé

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**UFI:**

E2G6-Q067-6003-867A

**Éléments d'étiquetage additionnels**

Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (annexe VII):  
 5-15% agents de surface non ioniques

**2.3 Autres dangers**

## Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

## Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
1	<b>chlorure d'hydrogène</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>
	7647-01-0 231-595-7 017-002-01-X 01-2119484862-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	<b>2-propylheptane-1-ol, éthoxylé</b>		
	160875-66-1 - - -	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 5,00 - < 10,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Met. Corr. 1; H290: C >= 0,1% Skin Irrit. 2; H315: C >= 1% Eye Dam. 1; H318: C >= 1% STOT SE 3; H335: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 10% Skin Corr. 1A; H314: C >= 25%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Acide chlorhydrique ( HCl )

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Diluer avec beaucoup d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
	2000/39/EC		
	Hydrogen chloride		
	VLE (courte durée)	15	mg/m <sup>3</sup> 10 ppm
	VLE (8h)	8	mg/m <sup>3</sup> 5 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Chlorure d'hydrogène		
	VLE (courte durée)	7,6	mg/m <sup>3</sup> 5 ppm

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	chlorure d'hydrogène			7647-01-0 231-595-7	
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	15	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	8	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	chlorure d'hydrogène		7647-01-0 231-595-7	
	Eau	eau douce	0,036	mg/L
	Eau	eau marine	0,036	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,045	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,036	mg/L

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Equipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné. Filtre respirateur E-P2

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>	0,5	mm
Temps de passage	>	120	min

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>
liquide

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

<b>Etat/Couleur</b>	
liquide	
rouge	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Valeur	0
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,09 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	miscible
<b>Solubilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Donnée non disponible.	

**9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Le contact avec certains métaux (tel que l'aluminium) peut engendrer la formation d'hydrogène gazeux.

**10.4 Conditions à éviter**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.5 Matières incompatibles**

les bases fortes; agents d'oxydation forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Néant, à l'utilisation appropriée

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Felgenreiniger extrem
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Espèces concerne	lapin		
Méthode	37% HCl		
Source	OCDE 404		
Évaluation	ECHA		
	corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Espèces concerne	lapin		
Méthode	10% HCl		
Source	OCDE 405		
Évaluation	ECHA		
	Effets irréversibles sur les yeux		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces concerne		cobaye	
Méthode		98% HCl	
Source		OCDE 406	
Évaluation		ECHA	
		non sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7	
CL50		3,25	-	3,5
Durée d'exposition				96
				mg/l
				h
Espèces concerne		Lepomis macrochirus		
Source		100% HCl		
		ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE



**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		4,92	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces concerne	Daphnia magna		
Méthode	36% HCl		
Source	OCDE 202		
	ECHA		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces concerne	Chlorella vulgaris		
Méthode	36% HCl		
Source	OCDE 201		
	ECHA		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		5	5,5
Durée d'exposition		3	h
Espèces concerne	boue activée		
Méthode	36% HCl		
Source	OCDE 209		
	ECHA		

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN1789
Nom technique	ACIDE CHLORHYDRIQUE solution
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

**14.2 Transport IMDG**

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1789
Nom et description	HYDROCHLORIC ACID solution
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1789
Nom et description	Hydrochloric acid solution
Étiquettes	8

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la**

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem**Code produit:** 187999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020**Région:** FR**procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.  
Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)  
Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

B

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

---

**Nom commercial :** Felgenreiniger extrem

**Code produit:** 187999

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 09.07.2020

**Région:** FR

---

Prod-ID      763190